

Réfection des façades du bâtiment de la CCI

17 et 19 cours Jean JAURES

03000 MOULINS



MAITRE D'OUVRAGE
CCI ALLIER
17 cours Jean JAURES
03000 MOULINS

Lot n°02 PEINTURE DE FACADE

MAITRE D'OEUVRE :
METRE CARRE
19 rue Paul BERT
03000 MOULINS
Tél : 04 70 44 82 81
Mél : metre.carre@orange.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
BET SEQUOIA
2 place de la Mairie
03230 BEAULON
Tél : 04 70 46 09 94
Mél : info?@bet-sequoia.fr

BE FLUIDES ELECTRICITE :
BET B2ES
Les Loges Ponthenats
03230 THIEL SUR ACOLIN
Tél : 04 70 42 56 61

CCTP

Dossier	26-15
Date	02/07/2026
Phase	DCE
Indice	

Sommaire

Échafaudage.....	6
Peinture de façades	7
Travaux sur escalier.....	9

02.1 Prescriptions techniques

02.1.1 Normes et règlements

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de traitements de façade ;
- les normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
 - NF EN 998-1 Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs (indice de classement : P 12-221-1) ;
 - NF EN 15824 Spécifications pour enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs (indice de classement : P12-223) ;
 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie :
 - NF EN 1015-11 - Partie 11 : Détermination de la résistance en flexion et compression du mortier durci (indice de classement : P 12-311) ;
 - NF EN 1015-18 - Partie 18 : Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité du mortier durci (indice de classement : P 12-318) ;
 - NF EN 1015-21 - Partie 21 : Détermination de la compatibilité des mortiers d'enduit extérieur mono-couche avec les supports (indice de classement : P 12-321) ;
 - NF EN 1745 Maçonnerie et éléments de maçonnerie - Détermination des valeurs thermiques de calcul (indice de classement : P 12-801) ;
 - NF EN 15643-1 (décembre 2010) : Contribution des ouvrages de construction au développement durable
 - évaluation de la contribution au développement durable des bâtiments - partie 1 : cadre méthodologique général (indice de classement : P01-061-1)
 - NF EN 13914 - Conception, préparation et mise en oeuvre des enduits extérieurs et intérieurs - Partie 1 : Enduits extérieurs (indice de classement : P 12-901-1) ;
 - NF EN 197-1 Ciments - Partie 1 : Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (indice de classement : P 15-101-1) ;
 - NF EN 413-1 Ciments à maçonner - Partie 1 : Composition, spécifications et critères de conformité (indice de classement : P 15-102) ;
 - NF EN 459-1 Chaux de construction - Définitions, spécifications et critères de conformité (indice de classement : P 15-104) ;
 - NF P 15-314 Liants hydrauliques - Ciment prompt naturel ;
 - NF EN 13139 Granulats pour mortier (indice de classement : P 18-139) ;
 - NF P 18-545 Granulats - Éléments de définition, conformité et codification ;
 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis :
 - NF EN 934-2 Partie 2 : Adjuvants pour béton - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (indice de classement : P 18-342) ;
 - NF EN 934-3 Partie 3 : Adjuvants pour mortier à maçonner - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (indice de classement : P 18-343) ;
 - NF EN 1504-3 Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 3 : réparation structurale et réparation non structurale (indice de classement : P 18-901-3) ;
 - NF EN 13658-2 Règlement délégué (UE) n° 1293/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 sur les conditions de classification, sans essais, des latis et cornières métalliques destinés à l'application d'enduits intérieurs relevant de la norme harmonisée EN 13658-1, des latis et cornières métalliques destinés à l'application d'enduits extérieurs relevant de la norme harmonisée EN 13658-2, ainsi que des cornières et profilés métalliques relevant de la norme harmonisée EN 14353, en ce qui concerne leurs caractéristiques de réaction au feu
 - Peinture pour l'extérieur des bâtiments :
 - NF T 30-801 Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures micro-poreuses pour façades ;
 - NF T 30-802 Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures micro-poreuses pour façades ;
 - NF T 30-803 Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures micro-poreuses pour façades
 - FD T 30-808 Peinture et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques ;
 - NF EN 12878 Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou de chaux - Spécifications et méthodes d'essais (indice de classement : T 31-209) ;
 - Peintures et vernis :
 - NF EN 1062-1 Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie extérieure et béton (indice de classement : T 34-721-1) ;
 - XP T 34-722 Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton en extérieur (indice de classement : T 34-722) ;
 - NF T 36-005 Classification des peintures, des vernis et des produits connexes.
 - les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
 - NF DTU 26.1 Travaux d'enduits de mortiers :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 15-201-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 15-201-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 15-201-2) ;
 - NF DTU 42.1 Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques (indice de classement : P 84-404-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 84-404-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 84-404-2) ;
 - DTU 59.1 Peinture - Travaux de peinture des bâtiments :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-201-1) ;
 - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales + Amendement A1 (indice de classement : P 74-201-2) ;
 - DTU 59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques :
 - Partie 1 : Cahier des Charges + Amendements A1 et A2 (indice de classement : P 74-202-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 74-202-2) ;
 - le code du travail - quatrième partie : Santé et sécurité au travail ;
 - le code de la construction et de l'habitation :
 - livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;
 - livre 1 dispositions générales, titre 3, chapitre 2 ravalement des immeubles articles L. 132-1 à L 132-5 et R. 132-1.
 - les lois et textes ministériels :
 - A 31-01-86 arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
 - l'aptitude à l'usage des produits de construction, vu le décret n°92-647 du 8 juillet 1992 modifié et le Règlement (UE) n° 305/2011 du

parlement européen et du conseil du 9 mars 2011, arrêtés et avis portant application :

- Arrêté du 13 décembre 2010 portant application du décret n°92-647 du 8 juillet 1992
- Arrêté du 17 novembre 2003 portant application aux conduits de fumée en terre cuite et produits apparentés du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n° 2003-647 du 3 octobre 2003
- A 18-04-02 arrêté du 18 avril 2002 portant application aux chaux de construction.
- A 03-07-06 (3) arrêté du 3 juillet 2006 portant application aux produits de protection et de réparation de structures en béton définis par les NF EN 1504-2 à 5.
- A 16-02-10 arrêté du 16 février 2010 portant application aux produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton définis par les NF EN 1504-6 et 1504-7.
- A 13-12-10 arrêté du 13 décembre 2010 portant application aux enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs définis par la NF EN 15824 ;
- ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

02.1.2 Conditions particulières

Sans objet

02.1.3 Qualité des matériaux

Les produits employés seront de marque ou réputés tels. Ils devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs matériaux. Ces matériaux seront utilisés uniquement suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par les fabricants. Les produits seront livrés sur le chantier dans des récipients clos comportant la marque d'origine et d'identification. Le marquage des emballages prescrit par les normes et spécifications sera obligatoire et utilisera les symboles prévus dans ces documents.

02.1.4 Réception des supports

L'entrepreneur du présent lot réceptionnera les supports avant la remise de son offre, pour inclure dans son prix unitaire toutes prestations nécessaires concernant la préparation du support.

02.1.5 Documents références

- Arrêté du 31 janvier 1986
Relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, modifié par les arrêtés du 18 août 1986 et du 19 décembre 1988.
- Arrêté du 24 mai 2010 - IT 249
Relatif aux dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Norme NF EN 13501-1 relative au classement " euroclasse ".
- Décret n° 2013-1264 (décembre 2013) : Réglementation environnementale.
- ETAG 004 : European Technical Approval Guideline n°4.

02.1.6 Coordination avec les corps d'état

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état et notamment ceux de GO VRD et de Serrurerie Menuiserie

02.1.7 Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries gel, déshydratation, etc... La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles

- Protections, bâchages, etc...
- Protection contre le vol, qui sont implicitement contenues dans sa proposition.

Il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

02.1.8 Mise en oeuvre

L'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour la préservation des ouvrages limitrophes. Ces produits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués. Dans tous les cas, l'application des revêtements et préparations assimilées ne devra être faite :

- ni par température ambiante inférieure à +5°C
- ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations
- ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit sera débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc... ainsi que des graffitis divers

Ces produits seront entreposés dans un local à la disposition de l'entrepreneur. La température ambiante ne devra être inférieure à +5°C.

02.1.9 Documents à fournir avant travaux (période de préparation)

Plans de réservations :

Documentations :

L'entrepreneur devra fournir :

- La documentation technique du matériel rédigée en français, précisant les caractéristiques exactes, les performances, les points de fonctionnement prévus sur les courbes, etc...
- Les Procès Verbaux (P.V.), classement vis à vis de la résistance au feu, etc...
- La documentation originale en couleur des appareils permettant de juger la qualité esthétique.
- ...

Ces documents seront à remettre aux différents intervenants (Maître d'œuvre, Bureau de Contrôle et BET Fluides)

Délais : Suivant CCAP

Echantillons :

L'entreprise devra fournir les échantillons du matériel proposé en 1 exemplaire sur le chantier.

Délais : Suivant CCAP

Concessionnaires :

L'entreprise devra prendre contact avec les différents concessionnaires concernés :

- Enedis
- G.r.D.F.
- Service de distribution eau potable
- Service d'assainissement
- ...Liste non exhaustive

afin de définir les modalités de raccordement du site, les besoins et les dates d'intervention.

Planning :

Le titulaire fournira ses temps d'intervention par tâche, permettant d'établir le planning d'intervention, aux différents intervenants au Maître d'œuvre ou pilote.

Délais : Suivant CCAP

L'entrepreneur doit établir et faire approuver par les Services Administratifs, Techniques ou concédés, les projets d'exécution qui, aux termes des règles en vigueur, doivent être soumis à l'examen de ces services. A cet effet, l'entrepreneur doit demander au Maître d'œuvre de lui communiquer tous renseignements qui lui sont nécessaires, ou simplement utiles pour la préparation de ces projets. En retour, l'entrepreneur doit l'informer de toutes communications qu'il pourrait recevoir de ces services, en particulier celles qui ont des incidences particulières sur l'ouvrage.

L'entrepreneur reste, dans tous les cas, pleinement responsable de ses études.

Chaque fois que cela est nécessaire, l'entrepreneur doit prouver que les matériels, matériaux et leur mise en œuvre sont bien conformes aux normes et aux règlements en vigueur, sinon il doit faire approuver leurs procédés d'exécution par les services compétents, tels que C.S.T.B., C.T.B., Sécurité Incendie, Bureau de Contrôle, Laboratoire agréés, etc...

Il est signalé que les plans du Bureau d'Etudes ont été élaborés par informatique, Autocad version 2000 pour les plans. L'entreprise pourra donc, si elle souhaite, disposer de ces éléments de base pour réaliser son dossier d'exécution.

Plans d'exécution, de montage et de mise en oeuvre

L'entreprise aura à sa charge la réalisation des plans d'exécution, de montage et de mise en oeuvre à partir des plans fournis au dossier d'appel d'offres.

Ces éléments seront à fournir au maître d'oeuvre.

Délais : suivant CCAP

Les documents devront être établis en partant des dernières instructions ministérielles ou règlements en vigueur à la date de remise des offres, auxquels on se réfère pour complément ou manque d'indications.

Au-delà de la remise des offres telles que précisées ci-dessus et jusqu'à l'exécution complète des travaux, les entreprises devront porter à la connaissance du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'œuvre toutes les nouvelles réglementations et instructions qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur l'ouvrage en cours de réalisation et principalement toutes nouvelles réglementations concernant la sécurité.

L'entrepreneur ne doit commencer aucune fabrication ni aucune partie des travaux sans avoir soumis au préalable le projet d'exécution, avec ses pièces justificatives à l'appui, au visa (ou approbation) du Maître d'œuvre et à l'acceptation du Bureau de Contrôle, lorsque ce dernier est concerné.

02.1.10 Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries gel, déshydratation, etc...

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles

- Protections, bâchages, etc...
- Protection contre le vol, qui sont implicitement contenues dans sa proposition.

Il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

02.1.11 Sécurité du chantier

Chaque entreprise devra réaliser tous ces travaux de bâtiment en conformité avec le décret du 8 janvier 1965 et les textes et règlements en vigueur, relatifs aux mesures de protection en hygiène et sécurité s'appliquant au personnel qui exécute tous travaux de Bâtiment et des Travaux Publics.

02.1.12 Visite du site obligatoire

L'entreprise devra visiter les lieux afin de pouvoir se rendre compte des travaux à réaliser et ne pourra prétendre à aucune plus-value sur des travaux mal appréciés.

02.1.13 Métrés

Le devis quantitatif du présent lot a été effectué par:

BET SEQUOIA
2 Place de la Mairie
03230 BEAULON
tel 04.70.46.09.94

Pour présenter son offre, l'entreprise utilisera obligatoirement la décomposition annexée au dossier de consultation, (soit papier, soit Excel), la colonne "Qté entr." lui servant à inscrire sa propre quantité en cas de discordance; les montants figurant à l'acte d'engagement tiendront compte des quantités de l'entreprise.

Dans le cas où il n'estimerait pas nécessaire d'apporter de correctifs ou de compléments, les quantités proposées seront considérées acceptées forfaitairement par l'Entrepreneur.

En se servant de la décomposition annexée au dossier de consultation sans y apporter des corrections, l'entreprise entérine, de fait les chiffres proposés et les accepte. Dans ce cas, aucune augmentation du marché ne pourra être revendiquée, (marché global et forfaitaire).

NOTA IMPORTANT sur la DPGF fournie éventuellement sous format Excel :

La DPGF étant réalisée avec un logiciel spécifique, sa fourniture en format tableur Excel ne peut être qu'une transformation.

S'agissant de transfert informatique élaboré à partir de passerelles entre différents logiciels il est possible que certains dysfonctionnements apparaissent et soient causes d'écritures erronées (reports, formules erronées, non prise en compte de certains montants ou récapitulatif...). C'est pourquoi l'entreprise est invitée à vérifier sa soumission tableur avec celle remise en format PDF ou papier

02.1.14 Localisation

Il est précisé à l'entrepreneur qu'il ne pas pourra arguer d'un oubli de localisation du CCTP, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans, ou à tout autre document du DCE.

02.1.15 Contenu des prix unitaires

Ce CCTP a pour objet de définir les travaux à réaliser et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif. Il demeure contractuellement convenu que l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.

Il devra inclure dans son offre toutes les sujétions et dispositifs pour la réalisation des travaux, pour assurer la sécurité et la protection des ouvrages déjà réalisés.

Le DPGF, établi et complété suivant le modèle annexé, donnera les quantités et prix unitaires de chaque ouvrage. Ces prix unitaires s'entendent fournitures neuves et mise en oeuvre incluses.

Lorsque le CCTP décrit un procédé de mise en oeuvre d'un ouvrage, il est acté que l'entreprise devra intégrer au prix unitaire la valeur de tous les ouvrages accessoires nécessaires au parfait achèvement "du dit" ouvrage, cf. Avis Technique, notices et recommandations de mise en oeuvre du fabricant ou/et fournisseur, sans qu'il soit nécessaire d'en faire mention au CCTP.

02.2 **Note aux entreprises**

02.2.1 Travaux en site occupé

Il est porté à l'attention des entreprises que les travaux décrits au présent CCTP seront à réaliser en site occupé. Le respect des rendez vous, la propreté du chantier, la politesse des personnes travaillant sur site, les balisages de sécurité, la limitation des nuisances sonores et autres devront être de rigueur.

Chaque entreprise devra tenir compte de cet état de fait dans sa remise de prix.

02.2.2 Nettoyage de chantier

Il est porté à l'attention du titulaire du présent lot que :

- Le chantier doit rester propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargée,
- L'évacuation des déblais jusqu'aux lieux de stockage extérieur au chantier est à la charge de l'entreprise,
- Le nettoyage, la réparation et de la remise en état des installations qu'elle aura salies ou détériorées, sera à la charge de l'entreprise.

Chaque entreprise devra tenir compte de cet état de fait dans sa remise de prix.

Si toutefois le M.O. ou le M.Oe estime un nettoyage insuffisant dans les parties communes ou privatives, une tierce entreprise de nettoyage pourra être missionnée aux frais et risques de l'entreprise responsable.

02.3 **Échafaudage**

02.3.1 **Échafaudage de pied**

Conforme aux règlements de sécurité

Depuis sol ou toiture

Comprenant :

Double transport, montage, démontage,

Garde corps composé de deux lisses, une plinthe afin d'éviter aux objets de rouler ou de tomber et une protection suffisante entre la lisse et la

plinthe pour réduire le risque de tomber
Protection contre les chutes de matériaux (planches ou filets)
Planchers, escalier d'accès à chaque niveau de plancher
Libre accès protégé à toutes les portes d'entrée.
Signalisation et toutes sujétions
L'entrepreneur du présent lot doit l'échafaudage complet lui permettant d'effectuer tous les travaux pendant toute la durée du chantier.

Localisation : L'ensemble des façades du bâtiment

02.4 Peinture de façades

02.4.1 **Façade du 19 cours Jean Jaures**

02.4.1.1 **Travaux préparatoires**

Prescription générale : La préparation des supports avant mise en peinture est indispensable à la bonne tenue du revêtement ; les fonds doivent être secs, sains, cohérents et ne pas présenter d'efflorescences, de pulvérulences, de parties écaillées, soufflées ou friables, de taches diverses, inscriptions ou produits de démoulage incompatibles avec le traitement ultérieur. Les travaux annexes pouvant avoir des conséquences directes sur le comportement du revêtement seront réalisés préalablement (étanchéité horizontale, entretien des gouttières ou descentes d'eaux pluviales, remontées capillaires....).
Éliminer les poussières et les salissures par un lavage HP (70 bars). Laisser sécher

Traitement anti-fongique :

Éliminer les micro-organismes par un nettoyage à l'aide d'une solution décontaminante, rincer, laisser sécher.
Assainir par pulvérisation de FONGI + à environ 5 m²/l, laisser agir 48h avant recouvrement, ne pas rincer.

Vérification du taux d'humidité des supports

Arrachage des végétaux grimpants et brûlage des racines

Traitement des maçonneries dégradées

Création d'un soubassement

Création d'engravure à l'aide d'un lapidaire

"FISSURES INFÉRIEURES à 5/10 mm sous finition déco minérale: Ratissage ou rebouchage avec un mortier de réparation adapté au support existant

Gratter à vif les lèvres des fissures jusqu'aux zones périphériques d'adhérence. Humidifier l'ensemble du support. Reboucher et enduire l'ensemble des surfaces avec MALTENZZO FIN ou produit similaire, armée (armature RA2), marouflée dans l'enduit frais à environ 4 Kg/m². Laisser sécher 24h avant d'appliquer une deuxième couche de MALTENZZO FIN

à 2 Kg/m², ou produit similaire pour enrober totalement l'armature. Laisser sécher 4 jours avant recouvrement

Traitement des défauts de planimétrie:

Débuller, ragréer, redresser les surfaces après humidification avec MALTENZZO FIN mélanger avec 22% d'eau, ou produit similaire, laisser sécher 4 jours avant recouvrement.

Éliminer les efflorescences et les traces de carbonatation à l'aide d'une solution de Détergent Dérochant ou d'acide chlorhydrique à 10 % dans l'eau, rincer et laisser sécher.

Localisation : Façade Ouest du 19 cours Jean Jaures

02.4.1.2 **Travaux de finitions**

CALENZZO LISSE ou équivalent :

Revêtement de classe D2. Peinture minérale aqueuse mate à base de chaux aérienne.

Famille 1 - classe 1c. Classement européen E3V2W1A0.

1 couche de CALENZZO FOND diluée à 20% d'eau à environ 12 m²/l. Laisser sécher 4h avant recouvrement.

2 couche de CALENZZO LISSE diluée à 30% d'eau à environ 4 m²/Kg/c. Séchage entre couches 24h selon température et hygrométrie ambiante.

Localisation : Façade Ouest du 19 cours Jean Jaures

02.4.2 **Façades du 17 cours Jean Jaures**

02.4.2.1 **Travaux préparatoires**

Prescription générale : La préparation des supports avant mise en peinture est indispensable à la bonne tenue du revêtement ; les fonds doivent être secs, sains, cohérents et ne pas présenter d'efflorescences, de pulvérulences, de parties écaillées, soufflées ou friables, de taches diverses, inscriptions ou produits de démoulage incompatibles avec le traitement ultérieur. Les travaux annexes pouvant avoir des conséquences directes sur le comportement du revêtement seront réalisés préalablement (étanchéité horizontale, entretien des gouttières ou descentes d'eaux pluviales, remontées capillaires....).
Vérification du taux d'humidité des supports

Éliminer les poussières et les salissures par un lavage HP (70 bars). Laisser sécher.

TRAITEMENT DES FISSURES sous finition DECO MINÉRALE

FISSURES SUPÉRIEURES à 5/10 mm sous finition Déco minérale : Ouverture de la fissure au triangle, à la griffe ou à la disqueuse, Brossage et dépoussiérage, Rebouchage de la fissure au mortier de réparation de même cohésion et porosité que le support existant."

Traitement des maçonneries dégradées

Bloquer les remontées capillaires d'humidité et de salpêtre en asséchant la base des murs par tous moyens physiques (drains injections résine...) avant mise en peinture. Arrêter l'application du film à 25 cm du sol pour éviter d'emprisonner les remontées d'humidité derrière le film. La mise en place d'un cordon de mastic dans une gorge peut être envisagée.

Décohésion des enduits hydrauliques:
Piquer les enduits hydrauliques dégradés et fragiles puis refaire à l'identique.
Présence de trous dans la maçonnerie:
Prévoir reprise en maçonnerie

Localisation : *Façades Ouest et Sud du 17 cours Jean Jaures y compris toutes modénatures existantes en façades, y compris débords de toitures*

02.4.2.2 Travaux de finitions

CALENZZO LISSE ou équivalent :

Revêtement de classe D2. Peinture minérale aqueuse mate à base de chaux aérienne.

Famille 1 - classe 1c. Classement européen E3V2W1A0.

1 couche de CALENZZO FOND diluée à 20% d'eau à environ 12 m²/l. Laisser sécher 4h avant recouvrement.

2 couche de CALENZZO LISSE diluées à 30% d'eau à environ 4 m²/Kg/c. Séchage entre couches 24h selon température et hygrométrie ambiante.

Localisation : *Façades Ouest et Sud du 17 cours Jean Jaures y compris toutes modénatures existantes en façades, y compris débords de toitures*

02.4.3 Peinture sur menuiserie bois existante

Gratter à vif les zones de revêtement décollées

Poncer jusqu'aux zones périphériques d'adhérence

Pochonner les parties remises à nu avec le produit de finition dilué.

Travaux de finitions

ZOLPABOIS CLASSIC ou similaire:

Peinture semi-brillante alkyde microporeuse en phase solvant,

Famille I - Classe 4a.

2 couches de ZOLPABOIS CLASSIC à environ 14 m²/l/c. Séchage entre couches 24h



Localisation : *L'ensemble des pièces de bois de la marquise du 19 cours Jean Jaures*

02.4.4 Mise en peinture de lettres

Nettoyage

Effectuer un lavage HP (120 bars) avec une solution de NETTOYANT MULTIUSAGES à 5% dans l'eau. Rincer. Laisser sécher.

Matage des surfaces brillantes ou satinées par ponçage suivi d'un époussetage.

Afin de limiter le risque d'apparition de flash rust (oxydation superficielle instantanée), la couche de primaire devra être appliquée dans un délai de 4 heures après la mise à nu du support.

La température du support devra être maintenue à au moins 3 °C au-dessus du point de rosée, afin d'éviter tout phénomène de condensation susceptible de provoquer une oxydation immédiate.

L'ensemble des opérations de préparation des supports et d'application du système de peinture devra être réalisé conformément aux prescriptions du DTU 59.1 et de la norme NF EN ISO 12944.

Éliminer les écailles d'ancienne peinture par grattage, brossage.

Effectuer les retouches des zones remises à nu par pochonnage au ZOLMETAL ou équivalent

Application d'un primaire suivant nécessité

Travaux de finition

Peinture satinée anti-rouille, enrichie en pigments inhibiteurs de rouille, formulée aux alkydes modifiées. Classification AFNOR T 36-005: Famille 1, classe 4a Aspect satin doux.

Application de 2 couches ZOLMÉTAL dilution conseillée 5% avec DILUANT MS temps de séchage entre 2 couches minimum 1h30.

Essais préalable d'adhérence et de compatibilité en cas de doute.

Résistance aux chocs et aux frottements : 24 Heures.

Rendement environ 9m²/l/c

Localisation : *l'ensemble des lettres formant "CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE"*

02.4.5 Mise en peinture de borne fonte

Nettoyage

Effectuer un lavage HP (120 bars) avec une solution de NETTOYANT MULTIUSAGES à 5% dans l'eau. Rincer. Laisser sécher.

Matage des surfaces brillantes ou satinées par ponçage suivi d'un époussetage.

Afin de limiter le risque d'apparition de flash rust (oxydation superficielle instantanée), la couche de primaire devra être appliquée dans un délai de 4 heures après la mise à nu du support.

La température du support devra être maintenue à au moins 3 °C au-dessus du point de rosée, afin d'éviter tout phénomène de condensation susceptible de provoquer une oxydation immédiate.

L'ensemble des opérations de préparation des supports et d'application du système de peinture devra être réalisé conformément aux

prescriptions du DTU 59.1 et de la norme NF EN ISO 12944.

Éliminer les écailles d'ancienne peinture par grattage, brossage.

Effectuer les retouches des zones remises à nu par pochoffage au ZOLMETAL ou équivalent

Travaux de finition

Peinture satinée anti-rouille, enrichie en pigments inhibiteurs de rouille, formulée aux alkydes modifiées. Classification AFNOR T 36-005: Famille 1, classe 4a Aspect satin doux.

Application de 2 couches ZOLMÉTAL dilution conseillée 5% avec DILUANT MS temps de séchage entre 2 couches minimum 1h30.

Essais préalable d'adhérence et de compatibilité en cas de doute.

Résistance aux chocs et aux frottements : 24 Heures.

Rendement environ 9m²/l/c

Localisation : bornes fonte existantes en périphérie de la parcelle

02.4.6 Peinture sur menuiserie bois neuves extérieures

Les supports devront être conformes aux normes et DTU en vigueur (59.1). Ils seront secs (HR<18%), sains, cohérents et propre à l'application.

Travaux comprenant:

Travaux préparatoires suivant support,

1 couche impression, masticage, ponçage dépolissage si nécessaire

2 couches de peinture satiné

Peinture des ferrures et rechapissage

Les travaux préparatoires et la mise en oeuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur (59.1) et aux règles d'art.

Une couleur par face au choix de l'architecte

Localisation : Chassis remplacés en façade SUD

02.4.7 Peinture sur ouvrage métallique existant

Prescription générale : Chaque chantier doit faire l'objet d'une reconnaissance préalable des supports afin de définir la nature des travaux préparatoires, le revêtement adapté. La préparation des supports avant mise en peinture est de la plus grande importance pour l'efficacité de la protection ; elle doit être adaptée à la nature et à l'état du support. D'une manière générale, les supports doivent être secs, sains et propres à l'application. Ils seront exempts de tous éléments pouvant perturber l'adhérence et la durabilité du revêtement tels que rouille, calamine, micro-organismes, peinture écaillante, résidus gras, sels, salissures diverses.

Nettoyage

Effectuer un lavage HP (120 bars) avec une solution de NETTOYANT MULTIUSAGES à 5% dans l'eau. Rincer. Laisser sécher.

Matage des surfaces brillantes ou satinées par ponçage suivi d'un époussetage.

Afin de limiter le risque d'apparition de flash rust (oxydation superficielle instantanée), la couche de primaire devra être appliquée dans un délai de 4 heures après la mise à nu du support.

La température du support devra être maintenue à au moins 3 °C au-dessus du point de rosée, afin d'éviter tout phénomène de condensation susceptible de provoquer une oxydation immédiate.

L'ensemble des opérations de préparation des supports et d'application du système de peinture devra être réalisé conformément aux prescriptions du DTU 59.1 et de la norme NF EN ISO 12944.

Éliminer les écailles d'ancienne peinture par grattage, brossage.

Effectuer les retouches des zones remises à nu par pochoffage au ZOLMETAL ou équivalent

Travaux de finition

Peinture satinée anti-rouille, enrichie en pigments inhibiteurs de rouille, formulée aux alkydes modifiées. Classification AFNOR T 36-005: Famille 1, classe 4a Aspect satin doux.

Application de 2 couches ZOLMÉTAL dilution conseillée 5% avec DILUANT MS temps de séchage entre 2 couches minimum 1h30.

Essais préalable d'adhérence et de compatibilité en cas de doute.

Résistance aux chocs et aux frottements : 24 Heures.

Rendement environ 9m²/l/c

Localisation : garde corps de l'escalier, garde corps du 19 cours Jean Jaures, grilles de défenses du rez de chaussée de la façade Sud, grilles des soupiroux

02.5 Travaux sur escalier

02.5.1 Bande pododactile extérieure de dimension 168 x 38 cm

Fourniture et pose collée d'une bande d'éveil à la vigilance de dimension 108/50 cm en résine de méthacrylate insensible aux UV et antigélif.

Les travaux comprendront la préparation du support: décapage, lavage, dégraissage suivant nécessité

Y compris réalisation d'un ragréage suivant nécessité

Localisation : palier de l'escalier extérieur

02.5.2 Peinture sur contremarches d'escalier

Travaux comprenant: préparation du support et application de 2 couches de peinture sur contremarches des escaliers existants teinte au choix de l'architecte

Localisation : 1ère et dernière contremarche de l'escalier en pierre extérieur